

Avec le soutien de :



COLLOQUE GESTION DES EAUX SOUTERRAINES

Du 15 au 17 février 2023
à l'ENSEGID - Bordeaux INP

Organiser la gestion durable des nappes captives à grande inertie du sud du bassin aquitain

Retour sur 4 années de concertation

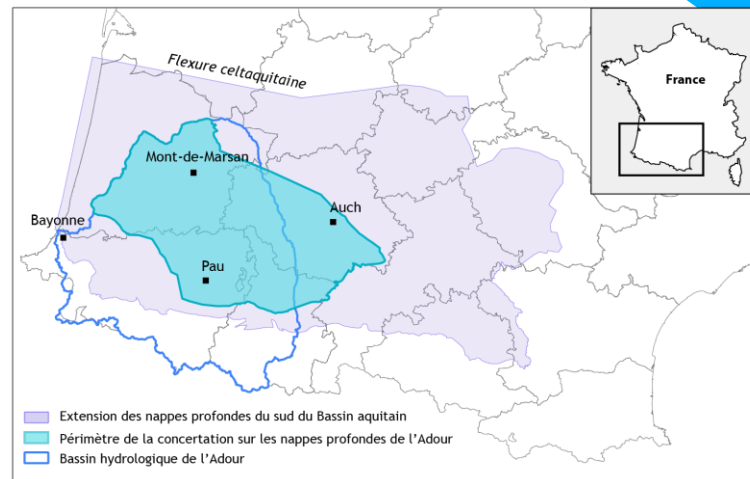
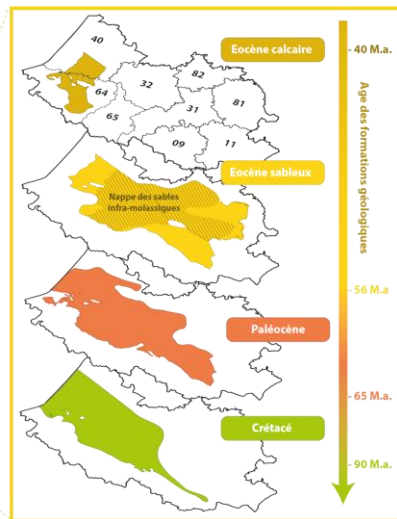
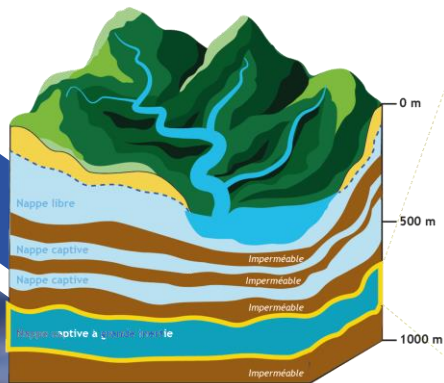
Marie Bareille – Institution Adour



Les nappes profondes concernées



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



Le périmètre de la concertation

4 départements

2 régions

41 EPCI-FP

Institution Adour

Bassin versant de l'Adour

Syndicat mixte ouvert

EPTB depuis 2007

Limites

Géologiques

Relatives aux usages actuels et
futurs

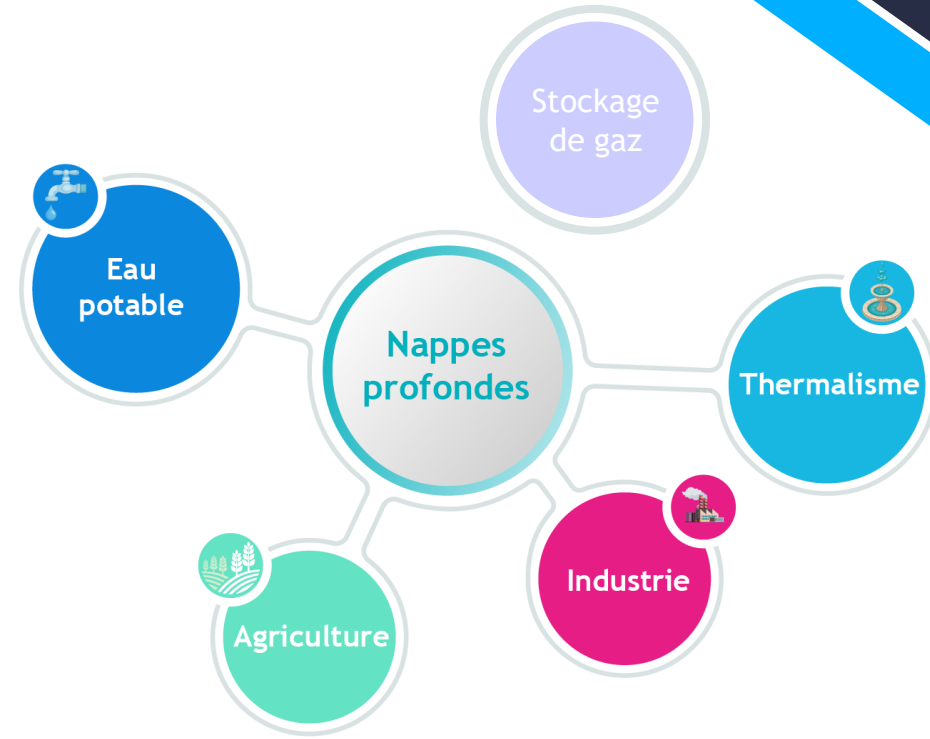
Administratives

Origine de la démarche

A l'origine :

- Sollicitation du comité de bassin
- SDAGE Adour-Garonne 2016-2021
« démarche de gestion avant 2021 pour la nappe des sables inframolassiques, avec ou sans le Paléocène associé »

Exploitation sans cadre de gestion



Etude socio-économique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour (2018-2020) ; Convention BRGM, soutien de l'Agence de l'eau

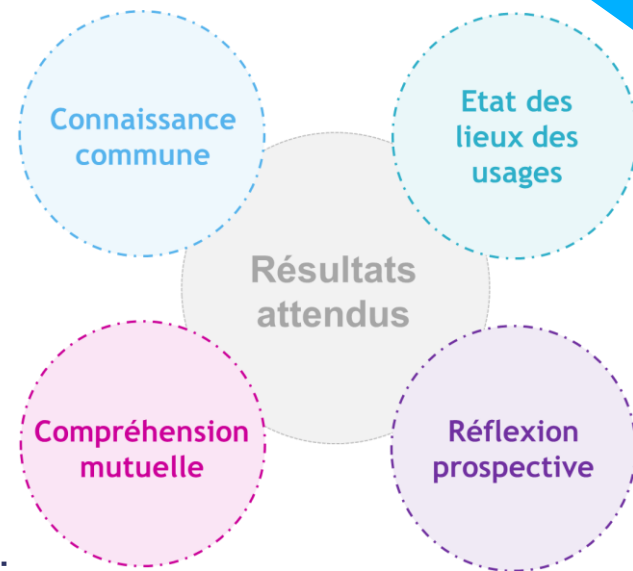
- ➔ Importance des nappes profondes pour le territoire
- ➔ Faire émerger le dialogue, mobiliser les acteurs

Acteurs sollicités (44 acteurs ~ 90 personnes)

- **Usagers** - Syndicats d'eau potable, chambres d'agriculture, ASA d'irrigation, OUGC, établissements Industriels, établissements thermaux, Terega
- **Collectivités** - Départements, Régions, EPTB
- **État** – Agence de l'eau, DREAL, DDTM, ARS

3 ateliers de concertation (30 à 40 personnes) :

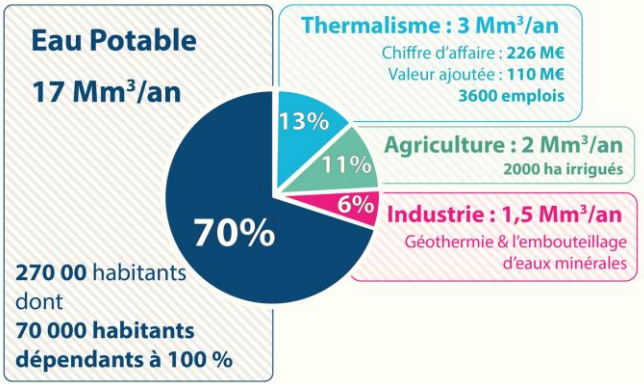
- Partage de l'état des lieux
- Démarche prospective - Scénario tendanciel
- Objectifs de gestion et besoins d'actions



Première étape d'étude socio-économique

Etat des lieux

- Construire une vision partagée
- Présence d'experts hydrogéologues
- Ressources stratégiques pour le futur



Regard prospectif

- Envisager des évolutions possibles
- Discuter d'un scénario « laisser faire »
- Réfléchir sur des principes de gestion durable

Possibilités de gestion

- Réfléchir/identifier les objectifs de gestion des nappes et les besoins d'actions
- Présenter/discuter les outils liés à l'eau déjà existants (SAGE, PTGE, contrat, etc.)



Proposition de dispositions du SDAGE Adour Garonne relatives à la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour

4

25 juin 2030

La Commission Nappes Profondes du Comité de bassin propose d'inclure dans le prochain SDAGE cinq dispositions relatives à la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour. Ces dispositions, présentées ci-dessous, pourront faire l'objet d'une définition plus précise dans le cadre d'un SAGE, si les acteurs du territoire décident d'initier l'élaboration d'un tel document. Elles sont pour l'instant mises en consultation, les acteurs du territoire concerné avant jusqu'au 1^{er} septembre 2030 pour faire part de leurs avis sur le site <https://www.institution-ador.fr/nappes-profondes/consultation/>

Dispositions concernant la nappe des Sables Infra-molassiques et Paléocène

D1 Les nappes des Sables Infra-Molassiques et du Paléocène (SIM&PA) sont identifiées comme une ressource de secours dont l'usage doit être réservé à l'alimentation en eau potable des populations pendant les périodes de sécheresse. L'exploitation de ces nappes étant supérieure à leur renouvellement, la baisse du niveau et leur tarissement à terme sont donc inéluctables. L'objectif de la gestion est de repousser le plus loin possible dans le temps cette échéance. Pour atteindre cet objectif, le SDAGE impose les règles suivantes :

Deuxième étape : une charte de gouvernance

2021-2022

Charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion durable, concertée et solidaire des nappes profondes du bassin de l'Adour

↓
38 partenaires

Maintenir l'animation

Formaliser l'engagement des acteurs

Définir l'outil de gestion

CHARTE D'ENGAGEMENT
DANS LA GOUVERNANCE
POUR UNE GESTION DURABLE, CONCERTÉE ET SOLIDAIRE
DES NAPPES PROFONDES DU BASSIN DE L'ADOUR

Définir les instances de travail

Partager les constats et enjeux

Deuxième étape : une charte de gouvernance

2021-2022



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion durable, concertée et solidaire des nappes profondes du bassin de l'Adour

Comité de pilotage

&

Comité technique



Groupe d'experts hydrogéologues (8 experts)

Comité d'information élargi (1 réunion/an)

- **Collectivités** : EPTB, Départements, Régions
- **Etat** : Préfet coordonnateur de bassin, Agence de l'eau Adour-Garonne, DREAL, DDT(M)
- **Usagers** : Syndicats d'eau potable, chambres d'agriculture, ASA d'irrigation, établissement thermaux, Teréga

Deuxième étape : une charte de gouvernance

2021-2022

Charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion durable, concertée et solidaire des nappes profondes du bassin de l'Adour

→ Poursuivre le travail d'état des lieux

→ Etablir des liens de travail avec chaque acteur et acculturer au milieu souterrain

- Meilleure compréhension des problématiques locales et respectives
- Vision précise/détaillée de la situation pour l'eau potable
- Appropriation des connaissances hydrogéologiques
- Parole plus libre et spontanée en instance



→ Mobiliser les retours d'expériences d'autres territoires

- Echanges spontanés entre gestionnaires
- Concrétisation des possibilités de gestion ; meilleure compréhension des outils de gestion
- Meilleure détermination des besoins de gestion du territoire

Troisième étape : émergence d'un SAGE

2023...

L'importance stratégique des nappes profondes pour le territoire est reconnue par tous les acteurs

Objectif partagé d'encadrer l'exploitation de ces ressources à long terme et à grande échelle

Décision unanime du comité de pilotage d'engager l'émergence d'un SAGE

- convenir d'un périmètre de travail
- élaborer le dossier préliminaire
- ...

A suivre...

Les objectifs pluriels de la concertation...

Démystifier le souterrain

S'appuyer sur des experts

Faire naître un sentiment
d'appartenance à une
ressource commune

Penser à (très) long terme

Construire une vision
partagée de la ressource
et des enjeux

Elaborer un cadre de gestion
ambitieux & adapté



Evaluation de la concertation – Projet Inclusive (BRGM)